

## **REGLEMENT DU CONCOURS**

### **«Dessine-moi la Carte de vœux 2025 de l'Union européenne»**

#### **ARTICLE 1 : Objet du Concours**

Le concours « *Dessine-moi la Carte de Vœux 2025 de l'UE-Cameroun* » invite les esprits créatifs à décliner, dans un tableau artistique, leur perception du partenariat UE-Cameroun. C'est une opportunité offerte aux jeunes talents, étudiants ou artistes professionnels de montrer et faire connaître leur créativité.

Plus qu'un simple concours artistique, cette initiative a pour vocation de célébrer et promouvoir l'unité, la solidarité et la diversité entre les peuples du Cameroun et ceux de l'Europe. L'exploitation des œuvres gagnantes de ce concours permettra donc de magnifier un partenariat riche, diversifié, mutuellement bénéfique et vieux de près de 50 ans.

#### **ARTICLE 2 : Participants**

Pour participer au concours «*Dessine-moi la Carte de Vœux 2025 de l'UE-Cameroun*», il faut :

- Etre un amateur ou un professionnel du dessin
- Etre de nationalité camerounaise
- Résider au Cameroun
- Choisir une catégorie :
  - Une catégorie artiste professionnel/le
  - Une catégorie jeune créateur/trice

#### **ARTICLE 3 : Thème et techniques**

Les participants devront créer des œuvres originales conçues uniquement pour cette circonstance. Les dessins sélectionnés devraient inspirer des messages d'espoir, de paix et de progrès mutuel des peuples d'Europe et du Cameroun.

L'œuvre à soumettre dans le cadre de cette initiative, doit être originale, en couleur et en format A5.

Le recours à l'Intelligence Artificielle-IA est proscrit. Tous les autres moyens de réalisation de dessins (dessin sur tablette graphique, usage de crayons, de peintures, de feutres, du collage et autres) sont donc autorisés.

L'œuvre soumise doit être compatible avec la production d'une Carte de vœux. En effet, le meilleur dessin retenu dans chaque catégorie servira d'image illustrative des cartes de vœux de l'Union européenne au Cameroun.

#### **ARTICLE 4 : Déroulement du Concours**

Les inscriptions au concours se font sur WhatsApp via le numéro de téléphone **689 03 37 99**. Chaque participant devra soumettre son œuvre, au format JPEG, résolution élevée, avec une taille maximale de 10 Mo.

Les participants ne peuvent soumettre qu'une seule œuvre.

Le Concours prévoit de récompenser les artistes dans deux catégories : une constituée d'artistes professionnels/lles et une autre constituée de jeunes créateurs/créatrices non professionnels/les

Le Concours sera officiellement lancé ce 15 novembre 2024 et les candidatures/œuvres sont attendues jusqu'au 30 novembre 2024 à 23h59 min.

Toutes les œuvres des deux catégories respectant le thème et la technique requises seront évaluées par un jury interne à la Délégation de l'Union européenne au Cameroun. Elles seront évaluées sur la base de leur originalité, leur créativité, leur pertinence, leur capacité de reproduction et leur impact visuel.

A l'issue de la délibération du Jury, un gagnant sera retenu pour chaque catégorie. Les gagnants seront contactés par voie de téléphone ou de mail pour ce qui est des modalités de remise des prix et récompenses.

Le gagnant de la catégorie Professionnel/le aura, de la part de l'Union européenne, la possibilité d'exposer ses œuvres lors d'un évènement organisé, à cet effet, par la Délégation de l'Union européenne

Le gagnant de la catégorie jeune Créateur/trice non professionnel/le recevra un Bon d'achat de 400 000 (Quatre cent mille) FCFA.

## **ARTICLE 5 : Gestion des droits d'auteur des œuvres retenues et droit à l'image**

Les propriétaires des œuvres primées cèdent à la Délégation de l'Union européenne les droits d'exploitation de leurs œuvres, aussi bien pour la production de la carte de vœux pour 2025 que pour d'autres occasions/circonstances. Ils vont donc signer un protocole d'accord. Ils seront, évidemment, mentionnés sur les supports comme auteur de l'œuvre.

En soumettant son œuvre à l'appréciation du jury constitué pour la circonstance, les participants acceptent toutes les clauses prévues par ce règlement et s'engagent à s'y soumettre.

Les gagnants seront invités pour recevoir leurs prix, avec les félicitations du Jury et, éventuellement, celles d'autres responsables de l'Union européenne. Des photos et/ou vidéos pourront être prises et publiées à cette occasion.